



PROCES-VERBAL **Séance du Conseil général**

Date et lieu : 22 avril 2026, 19h30, salle communale de la Gare

Conseil général

Présents : 27 Conseillers généraux

Absent (excusé) : Mmes Crystel Follonier Dumartheray, Nadia Gremaud et Isabelle Sebastiani

Secrétaire du Conseil général : Mme Véronique Margueron

Le quorum est atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 14.

Conseil communal

Présents : Le Conseil communal est présent in corpore.

Secrétaire Conseil communal : M. Olivier Richert

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 – approbation
2. Comptes 2025 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation
3. Demande de crédit d'étude :
Secteurs Rue de la Laiterie et Rue des Ecoles – Sécurisation de la route communale
4. Demande de crédit d'ouvrage :
Secteur La Léchère – Déplacement collecteur mixte
5. Postulat : rencontre dédiée aux entreprises et indépendants de Vuadens
6. Proposition : soutien aux familles et aux jeunes en offrant des abonnements Magic Pass à des tarifs préférentiels
7. Proposition : mise à disposition d'un kit de la fête des voisins
8. Proposition "Constitution d'une Commission agricole" : détermination du Conseil communal
9. Proposition "Règlement relatif à la distribution d'eau potable" : détermination du Conseil communal
10. Compte rendu des commissions
11. Réponse aux interventions du Conseil général
12. Divers

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Ouverture de la séance par M. François Genoud

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Chères et chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et vous remercie de votre présence. Je salue également M. Philippe Huwiler qui représente le journal La Gruyère et le journal La Liberté.

Quelques informations :

- Les débats ne peuvent pas être filmés ou enregistrés, sauf autorisation accordée par le bureau du Conseil général. Aucune demande dans ce sens n'a été formulée.
- La présente séance est enregistrée pour faciliter la tenue du procès-verbal.
- L'utilisation des micros est obligatoire pour toute intervention

Je remercie Mme Véronique Margueron pour la prise du procès-verbal, ainsi que le personnel communal pour l'organisation et la gestion des divers aspects techniques et pratiques.

Je déclare la séance officiellement ouverte.

La convocation vous est parvenue par messagerie le 8 avril dernier, a paru le 10 avril 2026 dans la Feuille Officielle n° 15, sur le site de la Commune et au pilier public, soit dans le délai des 10 jours légaux. Je constate donc sa régularité.

Mmes Nadia Gremaud, Isabelle Sebastiani ainsi que Crystel Follonier Dumartheray s'étant excusées, je procède à l'appel des personnes présentes. Le Législatif siège à 27 membres. Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement siéger. La majorité est fixée à 14.

Je vous rappelle que les textes des diverses interventions doivent être transmis à la secrétaire au terme de la séance.

Y a-t-il une remarque relative à l'ordre du jour ? Si ce n'est pas le cas, nous passons au point 1.

1. Procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 – approbation

Chacune et chacun ayant pu prendre connaissance dudit procès-verbal, la discussion est ouverte. Aucune remarque n'étant formulée, M. François Genoud clôt la discussion et soumet le point au vote.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, le point est soumis au vote à main levée.

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2025 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz, rapport de la Commission financière sur la base du rapport de la fiduciaire et approbation

Chacune et chacun a pu prendre connaissance du message du Conseil communal.

M. François Genoud donne la parole à M. Noam Rey.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,

L'exercice 2025 boucle par un résultat favorable. Le compte de fonctionnement présente un bénéfice de Fr. 354'878.72, alors que le budget prévoyait un déficit de Fr. 991'564.30.

Les principales variations entre le budget et les comptes sont expliquées aux pages 13 à 27 du Rapport de gestion 2025.

Les charges effectives se sont élevées à Fr. 11'592'327.60, contre Fr. 12'265'545.45 prévues au budget, soit une diminution de Fr. 673'217.85. Outre une bonne maîtrise des charges en général, cet écart résulte aussi de taux d'intérêts plus bas, de comptes équilibrés pour l'EMS de la Sionge et de charges liées inférieures aux montants inscrits au budget.

Les revenus ont atteint Fr. 11'947'206.32, contre Fr. 11'273'980.85 prévus. Cette différence s'explique notamment par l'encaissement d'un acompte de Fr. 70'000.00 lié à la vente d'un terrain, par une augmentation des revenus des impôts ordinaires des personnes physiques et morales de Fr. 343'358.75, ainsi que par une hausse des revenus des impôts spéciaux de Fr. 307'461.55.

Ce résultat permet de renforcer les fonds propres de la commune. Le capital propre non affecté s'élève ainsi à Fr. 13'089'084.37, tandis que les fonds propres globaux atteignent Fr. 23'819'355.25.

Les investissements réalisés en 2025 se sont élevés à Fr. 4'380'521.42, en augmentation sensible par rapport à l'exercice précédent. Ce niveau d'investissement reflète la poursuite des projets liés au développement et à l'adaptation des infrastructures communales. Il se traduit toutefois par une augmentation de l'endettement, tant au niveau des indicateurs financiers que des capitaux de tiers dans le bilan. Le Conseil communal demeure néanmoins confiant au regard des opérations prévues ces prochaines années, en particulier la vente des terrains du Pré de la Cure. À cela s'ajoutent les effets attendus du développement de la commune, notamment l'arrivée de nouveaux contribuables et l'augmentation des recettes fiscales. La planification financière sur cinq ans présentée l'automne dernier confirme cette perspective.

Taux de couverture :

Approvisionnement en eau	: la loi prévoit 100 % de couverture	→	résultat 100 %
Traitement des eaux usées	: la loi prévoit 100 % de couverture	→	résultat 100 %
Gestion des déchets	: la loi prévoit 70 % de couverture	→	résultat 84.37 %

Indicateurs financiers :

La loi prévoit une valeur seuil statique des indicateurs concernant l'endettement net (art 19 al. 1 OFCo) : lorsque le taux d'endettement net dépasse 200 %, le degré d'autofinancement moyen des cinq dernières années doit atteindre au minimum 80 %.

Taux d'endettement net : 169.76 % pour l'année 2025, soit dans les normes. Toutefois, compte tenu de la revalorisation des terrains du Pré de la Cure, cet indicateur descendrait à 46.72 %, soit selon le Service des communes, un taux d'endettement faible par rapport aux revenus fiscaux, ce qui montre des perspectives bien meilleures.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil communal juge les comptes 2025 de bons et la situation financière de saine. Cette situation favorable nous permet de réaliser les investissements à venir, votés ou planifiés. Toutefois, le Conseil communal restera attentif à l'évolution de l'endettement et à ce que celui-ci reste bien corrélé à l'évolution des investissements, qu'il s'agira de davantage encore prioriser à l'avenir.

Le Conseil communal vous soumet des comptes de fonctionnement 2025 bénéficiaires de Fr. 354'878.72 et vous propose de les accepter tels qu'ils ont été présentés dans les documents remis.

Fonds Louis Guigoz :

Le Fonds Louis Guigoz se solde par un excédent de produits de Fr. 4'577.15 après octroi de subventions à des apprentis ou des étudiants à hauteur de Fr. 7'500.00.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Le capital produisant un intérêt s'élève à Fr. 280'018.33, et la subvention communale à Fr. 2'600.00.

Merci de votre attention

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Mesdames,

Messieurs,

La Commission financière s'est réunie à deux reprises ce printemps, soit les 7 et 15 avril derniers, afin d'examiner les comptes 2025 de la commune et du Fonds Louis Guigoz.

Après vérification, nous relevons un résultat positif de Fr. 354'878.72, bien supérieur au déficit de Fr. 991'564.30 prévu au budget 2025. Des recettes fiscales supérieures aux provisions, une bonne maîtrise des charges ainsi qu'un acompte de Fr. 70'000.- lié à la vente d'un terrain expliquent cette situation.

Le prélèvement de Fr. 718'671.20 de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif, 4^{ème} sur 10, a été comptabilisé laissant un solde de Fr. 4'312'027.07 au 31 décembre 2025. Cette possibilité prendra fin à l'exercice 2031.

A la première lecture des indicateurs financiers, ceux-ci se péjorent grandement et l'indicateur du taux d'endettement est critique. Après explications amenées par l'Exécutif, les perspectives sont meilleures. En effet, la méthode appliquée tient compte uniquement de l'état réel au bouclage des comptes. Les projections des revenus et des charges qui peuvent intervenir en amont ne sont pas prises en compte. Les compléments apportés ainsi qu'une future projection avec les éléments déjà connus, notamment la vente du Pré de la Cure, indique une situation financière globale saine. Néanmoins, l'évolution du taux d'endettement nécessite une attention toute particulière de la part du Conseil communal.

Nous relevons, comme lors des derniers exercices, l'excellente qualité de la documentation remise ainsi que le soin apporté aux renseignements demandés par la Commission financière. Nous remercions le Conseil communal, ainsi que l'administration communale, pour la bonne collaboration tout au long de l'année.

Sur la base du rapport du 24 mars 2026 de la fiduciaire Gefid Conseil SA, nous recommandons au Conseil général d'accepter les comptes 2025 de la commune de Vuadens et du Fonds Louis Guigoz tels qu'ils ont été présentés.

Au nom de la Commission financière :

Diane Rouiller, secrétaire

Bernard Sudan, président

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Il donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Monsieur le Président,

Monsieur Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers et chères collègues du Conseil général,

Les comptes 2025 peuvent être jugés comme bon, avec un bénéfice alors que le budget prévoyait un déficit. L'écart constaté est de plus de 1.3 mio et provient d'une excellente tenue des charges par le Conseil communal ainsi que des rentrées fiscales supérieures au budget. Le résultat opérationnel est d'ailleurs aussi bien meilleur que prévu dans le budget avec un écart similaire au résultat.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Cependant, notre inquiétude concerne les indicateurs financiers issus de la méthode MCH2, avec une forte dégradation de ces derniers, en particulier le taux d'endettement net qui était de 33 % en 2023, de 106 % en 2024 et enfin de 167 % en 2025. C'est inquiétant voire critique, et après discussions avec le Conseil communal, il semblerait que notre taux d'endettement net, après application des recettes qui arriveront dès 2026 notamment pour le Pré de la Cure, serait alors plus proche de 50 %, comme cela a été dit précédemment par le Président de la Commission financière.

La Commission financière a préavisé favorablement durant cette législature presque tous les investissements, sans avoir une projection claire sur le taux d'endettement net mais sous la présomption d'une excellente santé financière de notre commune. Comme nous l'avons déjà mentionné lors du budget 2026, notre groupe demande au Conseil communal de prioriser fortement les investissements déjà votés, voire de remettre en question certains projets peut-être démesurés.

Le groupe PLR tient à remercier le Conseil communal pour le travail effectué ainsi que la documentation, et attend qu'il étudie les options suggérées.

Nous encourageons l'ensemble du Conseil général cependant à soutenir la proposition soumise au vote.

Merci.

M. François Genoud remercie M. Claude Thürler et donne la parole à M. Jonas Ottiger.

M. Jonas Ottiger :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Chers et chères collègues,

Au nom du Parti Socialiste – Les Verts, nous remercions le Conseil communal pour la tenue rigoureuse des comptes qui a été constante tout au long de la législature.

Comme cela a déjà été mentionné, nous souhaitons aussi relever le besoin de vigilance lié à l'évolution des indicateurs MCH2. Nous trouvons raisonnable les différents éclaircissements apportés à ce sujet par le Conseil communal. Nous pensons cependant nécessaire de suivre de près la situation, notamment l'impact de la vente du Pré de la Cure sur l'endettement communal.

De manière plus importante, nous demeurons préoccupés également par le résultat d'exploitation, qui montre que la commune n'arrive pas à équilibrer son ménage. La situation s'applique également aux investissements qui sont allés au-delà de la capacité durable de financement de la commune.

Nous reconnaissons la nécessité des investissements effectués ces dernières années, ainsi que l'engagement du Conseil communal à les réaliser. Nous pensons cependant que la prochaine législature devra être particulièrement attentive à ce point.

M. François Genoud remercie M. Jonas Ottiger. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

Les comptes 2025 de la Commune et du Fonds Louis Guigoz sont acceptés à l'unanimité.

3. Demande de crédit d'étude :

Secteurs Rue de la Laiterie et Rue des Ecoles – Sécurisation de la route communale

Un montant de Fr. 60'000.- est sollicité pour ce crédit d'étude.

M. François Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'étude de Fr. 60'000.-, financé comme suit :

Financement :

Par emprunt ou par liquidités	Fr.	60'000.-
-------------------------------	-----	----------

Frais financiers :

Intérêts estimatifs 1 %	Fr.	600.-
Amortissement 2.5 %	Fr.	<u>1'500.-</u>
Charges annuelles	Fr.	2'100.-

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Cette demande de crédit d'étude de Fr. 60'000.- va permettre de déterminer l'opportunité d'une mise en zone 30 ainsi que d'éventuels autres aménagements sécuritaires. Cette étude ira jusqu'aux phases de mise à l'enquête et d'appel d'offres du projet communal.

Le financement est prévu par les liquidités communales ou par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 2'100.-.

La Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'étude pour la sécurisation de la route communale, secteurs Rue de la Laiterie et Rue des Ecoles, est acceptée à l'unanimité.

4. Demande de crédit d'ouvrage : Secteur La Léchère – Déplacement collecteur mixte

Un montant de Fr. 72'000.- est sollicité pour ce crédit d'ouvrage

M. François Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le financement.

M. Noam Rey :

Le Conseil communal sollicite l'autorisation du Conseil général pour un crédit d'ouvrage de Fr. 72'000.-, financé comme suit :

Financement :

Par emprunt ou par liquidités	Fr.	72'000.-
-------------------------------	-----	----------

Frais financiers :

Intérêts estimatifs 1 %	Fr.	720.-
Amortissement 1.25 %	Fr.	<u>900.-</u>
Charges annuelles	Fr.	1'620.-

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et donne la parole à M. Bernard Sudan pour la Commission financière.

M. Bernard Sudan :

Ces travaux permettront de créer un nouveau collecteur eau mixte et de créer deux chambres afin d'effectuer le raccordement de l'évacuation des eaux mixtes d'une partie du Village d'Enhaut au collecteur principal des eaux usées au pied du quartier de la Léchère. Cela permettra de libérer entièrement la zone à bâtir de l'art. RF 25, et permettra la réalisation du projet de construction privé. Le financement de ce crédit d'ouvrage est prévu par les liquidités communales ou par emprunt bancaire. Les charges financières annuelles sont estimées à Fr. 1'620.-.
La Commission financière préavise favorablement cette demande.

M. François Genoud remercie M. Bernard Sudan et ouvre la discussion. Personne ne souhaitant prendre la parole, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

La demande de crédit d'ouvrage pour le déplacement du collecteur mixte, secteur La Léchère, est acceptée à l'unanimité.

5. Postulat : rencontre dédiée aux entreprises et indépendants de Vuadens

Le bureau du Conseil général a estimé recevable le postulat formulé lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2025 par Mme Isabelle Sebastiani pour le Mouvement Indépendant.

En l'absence de Mme Isabelle Sebastiani, M. François Genoud donne la parole à un représentant du Mouvement Indépendant pour un éventuel complément d'information, soit M. Jacques Chollet.

M. Jacques Chollet :

Mesdames,
Messieurs,

Nous sommes invités ce soir à nous positionner sur la transmission du postulat concernant la création d'une rencontre destinée aux acteurs économiques locaux.

Dans le présent document, il est demandé au Conseil communal de mettre sur pied un évènement avec les entreprises et les indépendants, sous la forme qu'il jugera adéquate et au rythme qu'il jugera nécessaire.

Notre commune abrite un peu moins de 1'500 emplois : ce postulat permettra de mettre en réseau ces différents acteurs et ainsi leur donner la visibilité qu'ils méritent. Je vous invite à soutenir ce postulat.

Pour le Mouvement Indépendant : Jacques Chollet.

M. François Genoud remercie M. Jacques Chollet et ouvre la discussion. Il donne la parole à Mme Elsa Romanens.

Mme Elsa Romanens :

Monsieur le Président,
Chers et chères membres du Conseil communal
Chers et chères collègues,

Le groupe PS-Les Verts partage la volonté de dynamiser et de soutenir l'économie du village, notamment en privilégiant les entreprises locales pour la réalisation des projets communaux.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Cependant, nous ne pensons pas qu'il revienne à la commune d'organiser et de financer les rencontres de networking d'entreprises privées.

Le groupe laisse la liberté de vote à ses membres sur ce projet.

M. François Genoud remercie Mme Elsa Romanens et donne la parole à M. Patrick Genoud.

M. Patrick Genoud :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Le groupe Le Centre souhaite exprimer son opposition au postulat demandant l'organisation d'une rencontre dédiée aux entreprises et indépendants de Vuadens.

Tout d'abord, il est important de rappeler que le Conseil communal entretient déjà de nombreux contacts avec les entreprises locales. Ces dernières années, plusieurs échanges directs ont été menés, de manière formelle ou informelle, permettant au Conseil communal de rester à l'écoute des besoins du tissu économique du village.

Dans ce contexte, renforcer encore ces initiatives par une rencontre supplémentaire ne nous paraît pas nécessaire ni prioritaire, dès lors que le dialogue existe déjà et fonctionne.

Ensuite, nous souhaitons rappeler que l'organisation de rencontres de type apéritif ou événement convivial ne relève pas du rôle fondamental du Conseil communal. La commune fait face à de nombreuses missions essentielles : gestion des infrastructures, finances, aménagement, écoles, sécurité ou encore d'autres prestations à la population. Ajouter de nouvelles tâches de ce type risque de disperser les forces et d'éloigner le Conseil communal de ses priorités centrales.

Enfin, nous ne pouvons ignorer la réalité des ressources limitées, tant humaines que financières. Chaque nouveau mandat confié au Conseil communal implique du temps, de l'énergie et des moyens.

Dans un tel contexte, il nous paraît essentiel de faire des choix, de se concentrer sur les tâches à forte valeur ajoutée pour l'ensemble de la population, et de ne pas multiplier des actions dont l'utilité concrète n'est pas clairement démontrée.

Pour ces raisons, le groupe Le Centre estime que ce postulat n'apporte pas de plus-value suffisante au travail déjà accompli par le Conseil communal et ne soutiendra pas cette proposition.

Nous vous remercions de votre attention.

M. François Genoud remercie M. Patrick Genoud et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Nous saluons l'idée de soutenir nos entreprises villageoises et de permettre une meilleure connaissance des activités de chacune ainsi que de leur offrir une bonne visibilité.

Cependant les entreprises et/ou indépendants sont souvent déjà présents dans de nombreuses organisations dédiées à cet effet : CCIF, FPE, UPCF, Fédération des entreprises, INDUSAM et j'en oublie certainement. Il ne s'agirait donc pas de recréer des plateformes qui sont déjà performantes et existantes.

Notre groupe suggère cependant au Conseil communal de laisser des espaces dans le journal communal pour présenter des entreprises, soit de répondre de manière pragmatique avec ou sans postulat, et surtout sans redondance avec les organisations déjà en place.

Nous laissons la liberté de vote à nos membres.

M. François Genoud remercie M. Claude Thürler. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

La transmission au Conseil communal de ce postulat est refusée à la majorité, soit

OUI : 7

NON : 16

ABSTENTION : 4

6. Proposition : soutien aux familles et aux jeunes en offrant des abonnements Magic Pass à des tarifs préférentiels

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2025 par Mme Delphine Perrinjaquet pour le groupe PS-Les Verts.

M. François Genoud donne la parole à Mme Delphine Perrinjaquet pour un éventuel complément d'information.

Mme Delphine Perrinjaquet :

Mesdames,

Messieurs,

Je souhaite ajouter une petite information, en disant qu'il s'agit bien d'un soutien à la pratique du sport chez les jeunes et peut-être aussi à certaines familles qui n'auraient pas les moyens de l'acheter au prix normal.

De plus, comme les classes de Vuadens vont déjà 3 journées par hiver faire du ski, et que depuis 2 ans un camp de ski d'une semaine a été instauré dans une station Magic Pass, cela pourrait aussi être une avance.

Merci de votre attention.

M. François Genoud remercie Mme Delphine Perrinjaquet et ouvre la discussion. La parole est donnée à Mme Nathalie Romanens Scaiola.

Mme Nathalie Romanens Scaiola :

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers et chères collègues de Conseil général,

Le groupe PLR ne va pas soutenir cette proposition. Vous avez cité l'exemple de Savièse qui donne un coup de pouce dans l'acquisition du Magic Pass. Or, la station d'Anzère est sur son territoire et cela fait sens, ce qui n'est pas le cas pour notre commune par rapport aux remontées mécaniques fribourgeoises.

De plus, nous pouvons encourager le sport en plein air, la découverte de la montagne et la pratique d'activités saines tout au long de l'année sans passer par l'acquisition du Magic Pass.

Nous craignons que ce soit une porte ouverte à d'autres demandes de soutien pour les personnes qui ne pratiquent pas la randonnée en montagne ou le ski (par exemple, il faudrait répondre à des demandes pour une subvention pour un abonnement à l'Entrepôt, un abonnement à la piscine communale de Bulle ou autres abonnements de fitness).

M. François Genoud remercie Mme Nathalie Romanens Scaiola. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

La transmission au Conseil communal de cette proposition est refusée à la majorité, soit

OUI : 7

NON : 19

ABSTENTION : 1

7. Proposition : mise à disposition d'un kit de la fête des voisins

Le bureau du Conseil général a estimé recevable la proposition formulée lors de la séance du Conseil général du 10 décembre 2025 par Mme Guylhaine Teissier pour le groupe PS-Les Verts.

M. François Genoud donne la parole à Mme Guylhaine Teissier pour un éventuel complément d'information.

Mme Guylhaine Teissier :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Chers et chères collègues,

Je vous remercie d'avoir lu ce projet : c'est un petit projet, peu coûteux, qui permet une cohésion sociale, un rassemblement. J'aurais aussi aimé réagir à la remarque de Mme Sebastiani lors de notre dernier Conseil général, disant que l'on a déjà les Fenêtres de l'Avent. Pour moi, ces deux projets ne sont pas antinomiques, un se passant en été et l'autre se passant en hiver, et j'aurais encore pu ajouter à mon texte que la fête des voisins est quelque chose de totalement laïque et totalement apolitique aussi.

Merci.

M. François Genoud remercie Mme Guylhaine Teissier et ouvre la discussion. La parole est donnée à Mme Nathalie Romanens Scaiola.

Mme Nathalie Romanens Scaiola :

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers et chères collègues de Conseil général,

Le groupe PLR estime que les habitants de Vuadens n'ont pas besoin d'un soutien communal pour encourager la spontanéité et la prise d'initiative pour organiser des rencontres entre voisins. D'ailleurs, de nombreux quartiers dans le village s'organisent déjà, sous différentes formes, pour créer des liens, accueillir de nouveaux voisins et renforcer la solidarité.

Pique-niques de quartier, Fête d'Halloween, regroupement de voisins pour recevoir la jeunesse au 1^{er} mai, Fenêtres de l'Avent, autant d'exemples qui démontrent que les vuadenois et les vuadenoises ne manquent pas d'initiative et de moyens pour se réunir.

M. François Genoud remercie Mme Nathalie Romanens Scaiola. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion et soumet le point au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, le Conseil général se prononce à main levée.

La transmission au Conseil communal de cette proposition est refusée à la majorité, soit

OUI : 7

NON : 19

ABSTENTION : 1

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

8. Proposition "Constitution d'une Commission agricole" : détermination du Conseil communal

En séance du 21 mai 2025, le Conseil général a décidé de transmettre cette proposition à l'Exécutif communal.

Le Conseil communal a communiqué sa détermination dans le message à disposition de chacun.

M. François Genoud demande si quelqu'un souhaite un complément d'information. Personne ne souhaite s'exprimer.

9. Proposition "Règlement relatif à la distribution d'eau potable" : détermination du Conseil communal

En séance du 9 décembre 2020, le Conseil général a décidé de transmettre cette proposition à l'Exécutif communal.

Le Conseil communal a communiqué sa détermination dans le message à disposition de chacun.

M. François Genoud demande si quelqu'un souhaite un complément d'information, et il donne la parole à M. François Morand.

M. François Morand :

Mesdames,

Messieurs,

Chers et chères collègues,

Pas forcément un complément d'information, mais j'ai fait cette proposition au printemps 2020, et je n'ai toujours pas de réponse. C'est pour le moins dommage : je pense que ce n'est pas comme cela que l'on motive les conseillers généraux à s'investir.

On nous a toujours dit que dans les 6 mois, voire une année au plus, on peut s'attendre à une réponse aux propositions. Mais dans ce cas, cela fait 6 ans : je trouve juste cela un peu long.

M. François Genoud remercie M. François Morand. La parole n'étant plus demandée, il clôt la discussion.

10. Compte rendu des commissions

M. François Genoud propose un passage par ordre alphabétique.

Commission d'aménagement : la parole est donnée à Mme Marie Levrat

Voilà l'heure, déjà, du dernier rapport de la Commission d'aménagement pour la législature 2021-2026, législature qui a vu passer beaucoup d'investissements, dans l'eau et les routes notamment.

Durant l'année 2025-2026, la Commission d'aménagement n'a pas changé. Elle est toujours constituée de MM. François Morand, Jérôme Favre, Marc Progin, Michel Sudan, René Leuenberger et moi-même pour le Conseil général, de MM. Cédric Seydoux, Alain Heimo et Patrick Dumarterey. Elle a siégé à 3 reprises depuis la dernière séance de printemps du Conseil général en mai 2025.

Une séance était prévue avant chaque Conseil général pour discuter des projets présentés. La commission n'ayant qu'une voix consultative, elle a pu donner des avis ou des recommandations non contraignants. Même avec une voix consultative, elle a été pleinement informée et intégrée aux différents projets d'aménagement du village.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Durant cette dernière année, plusieurs éléments ont particulièrement capté notre attention. Il s'agit tout d'abord du PAD Atlantis Center. Pour notre information, une présentation du projet a été effectuée et nous a permis de poser nos questions et de mentionner nos doutes quant à certains éléments du projet. Un autre sujet longuement discuté a été la sécurité en forêt, et notamment sur les sentiers publics dans les forêts privées, l'idée étant de sécuriser la situation au mieux, même si nous sommes conscients que le risque 0 n'existe jamais. Les projets en lien avec l'eau nous ont également occupés puisqu'ils étaient nombreux. D'autres investissements comme le réaménagement de la place de sport nous ont été présentés tout au long de l'année. Les projets ont souvent été jugés bons, presque tout le temps, et adaptés aux besoins du village.

De plus, lors de chaque séance, la Commission d'aménagement est informée de l'avancement des gros dossiers de la commune. Au menu figurent notamment la voie verte, Valtraloc, les terrains de foot, le Pré-de-la-Cure. Tous ces projets sont donc suivis de près par la commission, ce qui lui permet d'avoir une vue d'ensemble.

La législature 2021-2026 s'achève ainsi avec un renforcement des suivis par la commission, avec des discussions constructives et des solutions trouvées à presque toutes les interrogations sur les projets en cours.

Au nom de la commission je souhaite ainsi remercier chaque membre pour sa participation active, le président pour la bonne tenue des séances et le Conseil communal pour les présentations et discussions entamées.

Commission de l'Energie : la parole est donnée à M. Jonas Ottiger

La Commission de l'Energie est composée de MM. Emmanuel Romanens, Claude Oberson, Fernando Rodriguez, Pierre-Alain Genoud, Cédric Seydoux, Christophe Pittet et moi-même. Elle s'est réunie trois fois depuis notre dernière séance de printemps.

La Commission de l'Energie a d'abord consolidé plusieurs actions concrètes déjà engagées par la commune, en particulier le suivi des subsides communaux pour les transports publics et l'achat de vélos. Bien qu'étant restées dans le budget prévu pour 2025 (dépassement pour les abonnements compensé par moins de demandes que budgétisé pour les vélos), ces subsides se développent par rapport à 2024. Des pistes ont été proposées et il appartiendra maintenant à la nouvelle commission de se prononcer sur une éventuelle nouvelle proposition de budget et de règlement.

La commission a également contribué à clarifier la stratégie énergétique communale en examinant de manière approfondie le dossier Innergia, en mettant en balance les opportunités avec les contraintes locales, les projets déjà en cours et la capacité financière de la commune. D'autre part, la Commission a étudié des retours d'expérience externes, comme la visite à Neyergie, afin de mieux mesurer les exigences techniques, financières et juridiques d'une politique énergétique ambitieuse. Enfin, elle a engagé une réflexion plus large sur la transition et l'indépendance énergétique, en soulignant la nécessité de fixer des objectifs réalistes, de structurer davantage le travail de la prochaine législature et de poursuivre les efforts dans un cadre cohérent avec les moyens de la commune.

Commission du Fonds Louis Guigoz : la parole est donnée à M. Emmanuel Romanens

En date du 3 mars, la Commission du Fonds Louis Guigoz composée de Mmes Patricia Gremaud, Christiane Schouwey, Chantal Tercier, Gylhaine Tessier, Florence Yerly, et de MM. Yves Guigoz, Sébastien Meyer et moi-même, s'est réunie.

Je remercie d'ores et déjà Mme Véronique Margueron qui nous tient le procès-verbal de la séance.

La commission a eu à se prononcer sur 14 demandes : 13 demandes ont été acceptées. Le total des subsides représente un montant de Fr. 9'350.-.

Le nombre de demande est stable. Dans le bulletin communal de décembre 2025, un large article a été consacré à la Commission du Fonds Louis Guigoz. Nous espérons que cette publicité permettra à un plus grand nombre de famille, pouvant bénéficier de cette bourse, de prendre contact avec notre administration.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Je remercie les membres de la commission siégeant bénévolement. Mes remerciements et ceux de la commune vont également à la famille Guigoz, et tout spécialement à M. Yves Guigoz, présent lors de nos séances.

Commission des naturalisations : la parole est donnée à M. Jérôme Moret

La Commission des naturalisations s'est réunie à 24 reprises de 2021 à 2026, dont à 8 reprises cette année. La commission est composée de M. Dominique Ropraz pour le Conseil communal, de MM. Yvan Kilchoer, François Genoud, Fabrice Brodard, de Mme Nicole Berset jusqu'à l'année dernière, et de moi-même en tant que président.

Le nombre le plus élevé des séances a été enregistré cette année. Je tiens à remercier chaleureusement tous mes collègues, qui m'ont épaulé durant cette période.

Merci et bon vent à celles et ceux qui ne se sont pas représentés pour la prochaine législature.

Commission Senior+ : la parole est donnée à Mme Christiane Schouwey

A l'horizon 2035, le nombre de personnes âgées va doubler, alors que nous n'allons pas pouvoir doubler le nombre de lits en EMS. Le constat de cette démographie vieillissante a mené les acteurs du paysage socio-sanitaire du canton à définir et mettre en place toute une palette de mesures visant à favoriser l'intégration des séniors dans la société, le maintien de leur autonomie, reconnaître leurs besoins mais aussi leurs compétences.

La Commission Senior agit dans le cadre de cette mission déléguée. Elle se compose de 8 membres et un délégué du Conseil communal, M. Emmanuel Romanens. Les membres sont : M. Gabriel Genoud, président, Mmes Nicole Flury, Françoise Egger, Renée Follonier, Maguy Progin, Valérie Chaperon, M. Louis-Philippe Clerc et moi-même.

La commission se réunit environ 4 fois par année en séance et propose diverses activités et informations. Elle agit d'ailleurs en complément des activités du Club des aînés, très actif également dans la commune.

Mis à part les 4 séances annuelles, les membres s'impliquent de manière volontaire et bénévole. Les activités proposées sont

- des marches accompagnées
- des ateliers décoration (4 x par année)
- un thé dansant 1 à 2 fois par année, dont le dernier, le 18 mars, a vu danser plus de 70 personnes
- le développement des compétences informatiques, afin que les aînés restent connectés, avec divers thèmes abordés comme Twint, l'e-banking, les arnaques sur Internet ou la gestion des mots de passe. Une permanence informatique est également possible à domicile
- le yoga pour séniors, qui permet de travailler la souplesse, l'équilibre et contribue à diminuer le risque de chutes. Ces séances réunissent 15 à 20 personnes chaque mercredi
- un café sénior 2 x par année. Ils permettent d'informer, et parfois aussi de divertir : l'automne passé, une intervenante de Pro Senectute sur le sujet de l'entrée en EMS et ses conséquences financières et psychologiques, et ce printemps l'association AvantAge pour un partage sur la retraite (aspects psychosociaux, de couple, l'informatique et le réseau social)

En novembre 2025, la commission a réussi une belle prouesse : la mise en place d'une pièce de théâtre, entièrement réalisée par des séniors, de l'équipe des décors, à la logistique et aux acteurs. Cet évènement a mis en lumière les nombreuses compétences des séniors. La troupe a d'ailleurs été invitées aux Rencontres théâtrales de Bulle et y jouera le 16 mai sa pièce "Paprika-Cannelle".

Le succès rencontré a permis de couvrir le budget et même de verser un montant de Fr. 1'000.- pour l'animation du foyer de Vuadens.

Les séniors ont également la possibilité de participer ou aider à plusieurs activités au sein du foyer. Les projets sont encore nombreux à mettre en place et les idées ne manquent pas pour les années à venir.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Commission Vuadens Demain : la parole est donnée à Mme Elsa Romanens

La Commission Vuadens Demain est constituée de MM. Christian Demierre et François Genoud, et de Mmes Crystel Follonier Dumartheray, Delphine Perrinjaquet, Florence Romanens, Nathalie Romanens Scaiola et moi-même.

Pendant cette législature, la Commission Vuadens Demain a premièrement dû définir sa mission. Nous nous sommes réunis autour de l'envie de participer au développement de la vie villageoise et de proposer des initiatives accessibles à toutes et tous, promouvant la culture locale et la rencontre entre les habitants et habitantes. Il y a 5 ans, nous avons présenté 3 projets qui nous semblaient remplir ces objectifs, et nous sommes fières de voir aujourd'hui qu'ils sont réalisés.

Au cours de ces 5 années, une boîte à livres a premièrement été installée près de la gare, permettant à toutes et tous de chercher et d'offrir un peu de lecture.

Deux éditions de notre marché artisanal communal se sont déjà tenues au centre du village, le 27 avril 2024 et le 10 mai 2025, avec à chaque fois un grand succès. La 3^{ème} édition se tiendra le samedi 2 mai prochain, entre les deux écoles, de 10h00 à 16h00. 27 stands d'artisans et 2 food trucks vous accueilleront pour une journée conviviale, et le petit chœur de Vuadens animera la matinée à 11h00, avec un concert.

En septembre dernier a également eu lieu la première édition du Cinéma OpenAir de Vuadens, événement gratuit et familial qui a également été un franc succès. La prochaine édition se tiendra le samedi 5 septembre prochain, également entre les deux écoles. Le programme des projections vous parviendra dans le courant de l'été.

Je tiens à remercier du fond du cœur toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin à la réalisation de ces projets, et tout particulièrement à mes collègues de la Commission Vuadens Demain pour leur engagement et leur précieuse collaboration.

Nous sommes fières de ces réalisations et espérons vous voir nombreux et nombreuses les 2 mai et 5 septembre prochains.

11. Réponse question du Conseil général

Chacun a pris connaissance du message joint à la convocation.

M. François Genoud demande si quelqu'un souhaite un complément d'information.

La parole n'est pas demandée.

12. Divers

M. François Genoud donne la parole à M. Noam Rey pour le Conseil communal.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Je me permets de vous communiquer quelques informations de la part du Conseil communal :

Département technique

Face à un environnement toujours plus exigeant, une réglementation plus complexe, une pression sur les coûts et des attentes accrues de la population et des autorités, notre organisation doit évoluer. Afin de mieux planifier les projets et les investissements, de renforcer le service technique et d'améliorer la coordination interne, le poste de responsable du département technique a été mis au concours au début de cette année. Ses missions principales consistent à assurer le management et la coordination du département, piloter les

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

investissements et les projets, et faire le lien entre l'administration, le Conseil communal, le Conseil général et la population.

Nous avons le plaisir d'annoncer l'engagement de M. Daniel Clerc, au terme d'un processus de recrutement de plusieurs semaines. Fort d'une solide expérience en gestion d'infrastructures, en facility management, en pilotage de projets et en conduite d'équipes, Daniel Clerc a rejoint notre commune le 1er avril de cette année. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de l'équipe. Il n'y a pas d'autres changements concernant les départements administration et finances.

Bilan de législature

Au terme de la législature 2021–2026, le Conseil communal de Vuadens a présenté un bilan globalement positif, document de synthèse qui se trouve sur le site web de la Commune.

Les priorités fixées en début de mandat ont permis de consolider l'organisation de notre commune, de renforcer la gestion administrative et financière, et d'améliorer les prestations publiques en faveur de la population. Parallèlement, plusieurs projets en matière d'infrastructures, de mobilité, d'énergie et de cadre de vie ont été engagés ou significativement avancés. Cet exercice a permis au Conseil communal de mesurer le travail accompli mais aussi de poser les bases de la prochaine législature.

La parole est donnée à Mme Alexandra Clerc.

Mme Alexandra Clerc :

EMS de la Sionge

Comme vous le savez déjà, et certainement lu dans la presse par le passé, l'EMS de la Sionge intégrera le RSSG en 2027, lors de son déménagement sur le nouveau site en construction. Cette intégration a été validée par l'Assemblée des délégués de l'Association intercommunale de la Sionge en 2025, puis approuvée dans la foulée par l'Assemblée des délégués du RSSG au printemps dernier. Depuis lors, et afin d'éviter de devoir tenir une double comptabilité durant les premiers mois de l'année 2027, l'Assemblée des délégués, sur recommandation du Comité de direction, a validé une intégration au RSSG au 1^{er} janvier 2027.

Dès lors, suite à cette intégration, il appartiendra à l'Association, conformément à ses statuts, de procéder à la dissolution de l'entité actuelle. Cette décision devra être validée par le Conseil général lors d'une prochaine séance, ainsi que par les assemblées communales de Sâles et Vaulruz. La dissolution devra être acceptée à l'unanimité des 3 communes membres.

Le Comité de direction est accompagné d'une fiduciaire pour ce processus de liquidation. Les modalités pratiques de cette transition sont en cours de préparation et seront présentées en temps voulu, lors d'un prochain conseil.

M. François Genoud remercie le Conseil communal et propose de passer les points dans l'ordre suivant :

- 1) les postulats
- 2) les propositions
- 3) les questions.
- 4) les résolutions

1. Postulats

M. François Genoud demande s'il y a des postulats.

La parole n'est pas demandée

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

2. Propositions

M. François Genoud demande s'il y a des propositions et donne la parole à Mme Marie Levrat.

Mme Marie Levrat :

J'aurais une proposition pour le Conseil communal, qui est celle de signer la charte pour l'égalité salariale.

D'abord pourquoi doit-on parler d'égalité salariale au niveau communal ? Parce que, en fait, les différentes analyses qui ont été effectuées démontrent que, même au niveau public, on a un écart persistant entre les salaires des différents genres. Les communes étant un employeur, elles ont un levier concret sur cette question-là.

C'est quoi la charte ? Je vous laisserai la lire. C'est une charte établie par la Confédération, en collaboration avec le Bureau de l'égalité. C'est un engagement qui est volontaire, des différentes collectivités publiques et parapubliques. Le principe de cette charte est "à travail de valeur égal, salaire égal", sur lequel on pourra tous être d'accord.

Les communes qui ont déjà signé : dans le canton de Fribourg, il y a l'Etat de Fribourg mais aussi de petites et grandes communes comme Villars-sur-Glâne, Bas-Intyamon, Crésuz, Belfaux, Surpierre et énormément de petites communes également.

Cette charte peut être signée par le public mais aussi par le parapublic. Cela signifie que, par exemple, Groupe E ou la BCF pourrait signer. Je ne suis pas aller vérifier s'ils l'ont fait, mais en tout cas elles le peuvent.

Pourquoi une charte est nécessaire dans ces différentes collectivités ? Parce que, en fait, le droit à l'égalité salariale existe mais souvent on manque de moyen ou tout simplement d'analyse pour contrôler si c'est le cas ou pas. Les engagements de cette charte peuvent être lus mais il s'agit d'analyser les salaires au sein de la commune, de corriger les écarts qui sont injustifiés (parfois il y a des écarts qui sont justifiés, il faudra corriger ceux qui sont injustifiés), de sensibiliser les RH, d'intégrer peut-être cette clause dans les marchés publics (c'est ce qui se fait notamment à Villars-sur-Glâne), et d'assurer une transparence et un suivi de la question au niveau communal.

Je crois que la commune a un devoir d'exemplarité qui est particulièrement important. On sait qu'au niveau fédéral il y a des entreprises qui doivent se soumettre de manière régulière à des contrôles d'égalité salariale : je ne vois pas pourquoi la commune de Vuadens ne le ferait pas dans la même mesure.

La parole n'est plus demandée.

3. Questions

M. François Genoud demande s'il y a des questions et donne la parole à Mme Delphine Perrinjaquet.

Mme Delphine Perrinjaquet :

J'ai une question au Conseil communal : je me demandais, par rapport à l'accueil extrascolaire, si vous projetiez de l'ouvrir les mercredis après-midi, ou au moins de tester de l'ouvrir les mercredis après-midi, peut-être au moins pour la rentrée scolaire 2027, étant donné que les parents doivent inscrire les enfants jusqu'à fin mars pour la rentrée scolaire d'après.

S'il y a une possibilité de le faire, ou au moins de lancer la chose.

M. Emmanuel Romamens :

Beaucoup de sondages ont été faits, le retour est malheureusement très faible. Mais sous réserve de l'acceptation du futur Conseil communal, un budget va être mis en 2027 pour l'ouverture du mercredi après-midi. On verra ce que cela donnera.

M. François Genoud donne la parole à M. Vincent Genoud.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

M. Vincent Genoud :

Je me permets de poser une question au Conseil communal actuel : en décembre 2024, nous avons voté une délégation de compétence pour la vente du terrain de la Cure au Conseil communal.

Est-ce qu'il est possible aujourd'hui de donner des perspectives, la stratégie ou la réflexion sur le moyen terme par rapport à la vente de ce terrain ? A la lecture des comptes, on a entendu ce soir que le taux par habitant est relativement élevé, même très élevé actuellement. Il y a beaucoup d'attente par rapport à la vente de ce terrain, et je profite de la présence encore de M. Noam Rey pour avoir des informations quant à la planification de cette vente.

M. Noam Rey :

Effectivement la délégation de compétence a été votée en décembre dernier. Suite à cela, et après la période de référendum (il n'y en a pas eu), cela a donné la pleine compétence à l'Exécutif pour avancer dans le processus.

Sans réexpliquer toute l'histoire, on avait fait cet appel d'offre "investisseur" de manière publique ouverte. Cela avait même été publié dans la Feuille officielle qu'il y avait la possibilité de soumettre des offres. On a fait plusieurs tours, 2 en l'occurrence : en premier on avait reçu un certain nombre d'offre qui avait permis d'écarter celles qui étaient hors du cahier des charges défini. Ensuite il y avait eu un dernier tour avec 3 investisseurs qui se sont manifestés.

On en a retenu 1, qui avait été mentionné dans le message : il s'agit d'un consortium de Grisoni, Urban Project, Charmoise immobilier et Fundim, qui est un fonds immobilier pour des caisses de pension institutionnelles, principalement actifs dans la région lémanique mais qui se développe sur le reste de la suisse romande. Ce consortium avait soumis la meilleure offre et le prix avait été communiqué, soit 18.5 mio ./ 4 mio pour la partie "droit de superficie", donc 14.5 mio de prix de vente pour la délégation accordée.

Concrètement, depuis le vote de décembre, il y a eu la signature des contrats sous forme de vente à terme. Cela a été fait il y a environ un mois : je n'ai pas sous les yeux l'acte en soit, donc je ne peux pas vous donner les détails. Succinctement : un premier acompte a été versé, et le solde sera versé lorsque le permis de construire sera délivré, ainsi que le PAD. Une échéance a été mise, pour éviter que le projet s'éternise et que l'on doive reporter moult discussions. La première échéance est fixée en 2031. Evidemment, si on reçoit le permis de construire avec le PAD dans 2 ans, et que cela avance avec un rythme correct avec les oppositions et qu'il est possible de trouver des compromis rapidement, et que les services de l'état suivent le projet, on peut s'imaginer un versement plus tôt.

Par rapport aux indicateurs, et pour être bien clair puisque c'est aussi l'objet de la question : du moment où il y a un prix qui a été défini et signé, avec une vente à terme (ce n'est pas une vente conditionnelle), on peut revaloriser au bilan de la commune à la valeur qui a été convenue. Aujourd'hui, on est de l'ordre de 5 mio au bilan, alors que l'on a signé un acte à 14.5 mio. En gros, il y a une plus-value de 10 mio, qui est certes comptable mais qui est bien réelle car on a un actif qui vaut cela.

Les discussions se sont passées dans de bonnes conditions : on a des partenaires qui sont solides, qui font entièrement confiance, avec des institutionnels comme vous l'avez compris. Un acte formel a été signé, qui n'est pas un acte conditionnel, qui pourrait être soumis à mille conditions qui ferait que cela reporterait les choses. Tout le monde a la volonté d'avancer : je n'ai pas la boule de cristal, mais je peux rassurer. Si les choses se déroulent correctement et si chacun respecte ses engagements, cela se fera assez rapidement et dans de bons termes.

La parole n'est plus demandée.

4. Résolutions

M. François Genoud demande s'il y a des résolutions.

La parole n'est pas demandée

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, M. François Genoud donne la parole à M. Cédric Seydoux.

M. Cédric Seydoux :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Chères et chers collègues,

C'est avec une émotion toute particulière que je prends la parole aujourd'hui. Au nom du Conseil communal, je souhaite rendre hommage à deux collègues qui tirent leur révérence ce soir : Patricia Gremaud, Conseillère communale, et notre Syndic, Noam Rey.

Patricia s'apprête à savourer enfin une douce retraite que l'on devine très active, tandis que Noam a choisi de se consacrer à 200 % à sa carrière professionnelle.

Patricia, c'est en 2021 que tu as décidé, appuyée par ton parcours professionnel de secrétaire communale et intéressée par la politique villageoise, de te présenter aux élections communales. Dès ta nomination acquise, c'est en ta qualité de doyenne du Conseil communal que tu as organisé et mené notre séance de constitution. Cette mission fut remplie avec professionnalisme et inspira confiance aux nouveaux venus, dont moi le premier.

Passionnée de montagne et de nature, tu as naturellement pris soin de nos terres et de nos forêts, de nos rivières et de nos alpages. Grâce à toi, nos chalets ont été choyés. Je pense notamment à La Cuvigne-Dessous. Désormais revêtu de son nouveau toit en bardeaux, il est, comme le dit la chanson, "plus beau qu'avant". Sous ta direction, le règlement des parchets et leur redistribution, en accord avec les convictions du Conseil communal, figurent comme une réussite. On te doit aussi le canapé forestier que nos écoliers adorent. Et bientôt, nous pourrions découvrir la nouvelle jeunesse que tu as insufflée au chalet des Portes d'en Bas.

Noam, ton parcours impressionne par sa précocité et sa justesse. Tu t'investis tout d'abord dans la commission de naturalisation, puis lors de la mise en place du Conseil général. Tu y sièges de 2016 à 2019. Cette même année, tu brigues et obtiens un siège laissé vacant à l'Exécutif. En 2021, tu es brillamment réélu au Conseil communal et tu endosses, avec un sens aigu des responsabilités, le rôle exigeant de syndic, tout en faisant preuve d'un sens de l'engagement exemplaire. Tu as su diriger Vuadens avec une énergie et un leadership qui ont fait l'unanimité.

Sous ton impulsion, nous n'avons pas seulement géré le quotidien. Nous avons construit l'avenir : développement du village et de nos sociétés, modernisation de nos bâtiments et infrastructures communales, réorganisation administrative, renforcement des procédures, défense des intérêts des citoyennes et des citoyens. Tu as été un syndic moderne, accessible et rassembleur, capable de dialoguer avec tout le monde, bien au-delà des couleurs politiques. Ta décision de te consacrer à ta carrière est courageuse et nous la respectons, car elle reflète l'homme entier que tu es.

À vous deux, vous partagez plus que le fauteuil de la séance constitutive de 2021. Vous partagez aussi un certain sens du sacrifice... sportif ! Vous êtes les seuls à avoir subi des fractures durant la législature, mais cela ne vous a jamais empêché d'assumer pleinement vos dossiers et vos fonctions. Vous allez aussi nous manquer pour votre sens de la fête : Patricia et sa mémorable journée de visite des alpages, Noam et notre escapade à Bordeaux ou notre récent repas de fin de mandat. Vous avez été les "chefs d'orchestre" de notre cohésion.

Chère Patricia et cher Noam, au nom du Conseil communal, merci pour votre engagement exemplaire, pour votre pragmatisme face à des situations parfois ubuesques, pour votre rigueur et, surtout, pour votre bonne humeur contagieuse. Merci pour tout ce que vous avez apporté à Vuadens.

Nous vous souhaitons le meilleur pour le futur : du succès dans vos projets, mais surtout beaucoup de bonheur avec vos proches et du temps pour vous. Vuadens restera toujours dans vos cœurs, comme vous resterez dans l'histoire de notre belle commune.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

M. François Genoud remercie M. Cécrick Seydoux et félicitations à ces personnes qui ont mérité une standing ovation. Il donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

J'avais un divers qui n'était ni un postulat, ni une question, ni une résolution, j'ai attendu le dernier moment, et je ne voulais pas non plus gâcher les remerciements.

Monsieur le Président du Conseil général,

Monsieur le Syndic

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Chers et chères collègues,

Quelle ne fut pas notre surprise à la lecture de La Gruyère de samedi dernier en découvrant la présentation du projet du CO4 à Vuadens. En effet, en décembre 2024, dans cette noble assemblée, nous avons martelé l'importance de rechercher les synergies entre le projet des terrains de football devisés à plus de 4 mio et l'implantation du nouveau CO sur notre commune.

C'est vraiment choquant de découvrir la situation actuelle avec des investissements très élevés, des indicateurs MCH2 en berne et surtout des opportunités non exploitées. Cependant il n'est pas encore trop tard. Aussi, notre groupe demande le gel temporaire du projet des terrains de foot des Colombettes afin de reprendre les discussions pour exploiter toutes les synergies potentielles.

Afin de lever les doutes et les informations divergentes, après une visite aux divers projets du concours d'architecture pour le CO4 qui sont publics, soit 39, plus de 80 % des projets soumis présentent un terrain de football et 2 à 3 terrains de basketball, en plus bien sûr de la halle triple pour le CO et d'éventuels autres éléments sportifs extérieurs pour l'athlétisme. De plus, notre commune a demandé d'intégrer à cette étude une nouvelle salle de sport, mais pas de synergie avec le football.

Il est assez difficile de comprendre la démarche car nous avons encore un projet de réaffectation de la place de sport au centre du village qui est en cours. Le manque de vision est très marqué, et ceci en période qui nécessiterait une vraie stratégie pour les investissements utiles au bon développement des infrastructures communales.

Nous proposons donc au Conseil général une motion d'ordre (art. 47 de notre règlement ou art. 42 de la loi sur les communes), afin d'effectuer un vote consultatif sur le gel potentiel ou temporaire de ce projet, afin de rechercher toutes les synergies avec le CO4.

Nous encourageons donc le Conseil général à voter favorablement cette motion d'ordre qui est prévue pour changer l'ordre du jour pour un point qui ne serait pas prévu. C'est l'art. 47 de notre règlement, pour ceux qui ne l'ont pas lu.

M. François Genoud n'est pas un spécialiste du droit constitutionnel, mais il lui semble qu'une motion d'ordre visant à modifier l'ordre du jour se fait en début de séance et non pas à la fin. D'autre part, une motion d'ordre sert à modifier la marche des débats : il s'agit du renvoi d'un objet, etc... et voté immédiatement. Elle n'a pas pour but de demander un avis consultatif sur le fonds.

Donc, de son point de vue, cette demande ne lui paraît pas recevable tel quel. Il demande si un membre du bureau aurait un autre avis : si c'est le cas, il demanderait une suspension de séance pour discuter de la question avec le Bureau.

M. Claude Thürler prend la parole :

Sauf erreur de ma part, cet objet est prévu justement pour cela. Je vous lis le paragraphe pour ceux qui ne l'ont pas sous les yeux : *La motion d'ordre est le mode d'intervention par lequel un membre du Conseil général propose une modification du cours des débats, notamment un changement dans l'ordre du jour (la proposition de l'ordre du jour d'ajouter un point maintenant dans les débats).*

M. François Genoud répond qu'en l'occurrence il s'agit d'une question qui n'est pas à l'ordre du jour.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

M. Claude Thürler répond que l'ajout d'un point est une modification de l'ordre du jour.

M. François Genoud répond qu'une modification de ce type-là doit être proposée en début de séance et non pas à la fin.

M. Claude Thürler répond que, dans le règlement, ce n'est pas précisé : *Pour déployer ses effets, la motion d'ordre doit être acceptée par le Conseil général, qui tranche immédiatement en séance.* Oui, il y a un vote, Non, il n'y a pas de vote. C'est la question qui est posée : est-ce que vous voulez faire un vote là-dessus, oui ou non.

M. François Genoud propose de suspendre la séance de manière à ce que le Bureau puisse se prononcer. Au retour des membres du Bureau, il communique ce qui suit :

Le Bureau s'est livré à une exégèse d'un certain nombre de textes et est arrivé à la proposition suivante. Il communique la totalité du processus, mais il est possible qu'il faille s'arrêter en cours de route suivant les votes qui auront lieu.

- Dans un premier temps, il sera demandé à M. Claude Thürler de reformuler de façon très succincte et claire la question qu'il souhaite soumettre au Conseil général.
- Dans un 2^{ème} temps, il sera procédé à un premier vote qui consistera à savoir si le Conseil général souhaite ou pas participer à un vote consultatif.
- Si les membres disent "oui, on veut participer à un vote consultatif" : il y aura un 3^{ème} point, c'est-à-dire des questions qui pourront être posées et il sera procédé enfin au vote consultatif.

M. François Morand demande si le Bureau s'est informé pour savoir s'il est possible de voter dans les "divers".

M. François Genoud répond qu'il a une opinion sur cette question, mais le Bureau est arrivé à la conclusion que ce qui est proposé ici est possible, ce d'autant plus qu'il s'agit de toute manière d'un vote consultatif. Y'a-t-il un texte de loi qui parle de vote consultatif dans les "divers" ? Nous sommes là dans des supputations qui risquent de prendre un certain temps.

Il est difficile en l'état de prendre un avis de droit ou de consulter Moscou ou Washington en cours de route : on s'en tiendra là plutôt à la résolution des sages du Bureau.

Sur cette base, M. François Genoud demande à M. Claude Thürler de formuler sa question.

M. Claude Thürler répond : la question est la suivante "on souhaiterait un vote consultatif sur un gel temporaire du projet des terrains de football des Colombettes et sur la recherche de synergies avec le projet du CO4".

M. François Genoud demande si tout le monde a bien compris : il s'agirait d'un gel temporaire du terrain de foot et d'une réflexion d'une synergie avec le CO4. Un premier vote est organisé, à main levée. Résultats :

OUI : 9

NON : 14

ABSENTATIONS : 4

Le Conseil général ne souhaite pas de prononcer sur cette question.

M. François Genoud donne la parole à Mme Marie Levrat.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Mme Marie Levrat :

Je serais intéressée, si cela est autorisé, d'avoir une réponse du Conseil communal sur cette question, puisque cela a été une thématique qui, visiblement, est assez discutée au sein du Conseil général. Est-ce possible d'avoir une information du Conseil communal ? Ce serait magnifique.

M. Noam Rey :

Nous allons prendre la parole pour quelques informations, vue le contexte et la vitesse à laquelle les événements se sont passés depuis la publication la semaine dernière. Cela peut effectivement amener quelques compléments d'informations, qui viendront lors des prochaines séances du Conseil général. Je donne la parole à Mme Alexandra Clerc, qui a siégé au comité du jury pour le projet du CO4.

Mme Alexandra Clerc :

Concernant cette photo qui fait débat ce soir et qui a aussi été découverte par le jury et toutes les personnes invitées la semaine dernière lors du vernissage : je me suis permise de demander au COPIL du CO4, qui est présidé par M. Cretton, et il a été reconfirmé qu'il n'était pas du tout prévu de mettre un terrain de foot sur cette parcelle.

Cela ne faisait partie du programme du concours. Ce sera une place multisport, avec un dimensionnement de 40 x 60, avec une place sèche, piste de course et saut en longueur. C'est le programme qui était donné pour le concours.

Effectivement, il y a eu cette image qui a paru dans la presse comme ceci, mais ce n'est pas la volonté du COPIL et du CO4 d'avoir un terrain de foot sur cet emplacement.

M. François Genoud demande si Mme Marie Levrat est satisfaite de la réponse, et donne la parole à M. Claude Thürler.

M. Claude Thürler :

Je me permets de compléter : notre intervention ne fait pas référence à la photo, qui est certes trompeuse. Mais sur les 39 projets présentés, il y en a plus de 30 qui présentaient des zones sportives. Donc soit le sujet n'était pas clair, soit les maquettes ont été faites de manière un peu farfelue, ce qui ne semble pas être cas. Donc il est un peu surpris de la réponse, mais il l'accepte.

La parole n'étant plus demandée, M. François Genoud donne la parole à M. Noam Rey.

M. Noam Rey :

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Au moment de clore cette séance, j'aimerais adresser quelques mots de remerciements.

Tout d'abord, au nom du Conseil communal, je tiens à exprimer notre reconnaissance à l'ensemble des membres du Conseil général pour leur engagement, la qualité de leurs échanges, leur esprit constructif qui a animé cette législature 2021–2026.

Mes remerciements vont également aux membres des commissions qui, tout au long de l'année, s'investissent avec sérieux, souvent dans la discrétion, mais toujours au service du bien commun, comme cela a encore été rappelé tout à l'heure.

Je souhaite aussi remercier chaleureusement le personnel communal, qui œuvre chaque jour avec professionnalisme, dévouement et résilience pour répondre aux besoins de la population et faire face à nos demandes, nombreuses et variées.

Ensuite, à titre personnel, j'aimerais vous dire merci pour la confiance que vous m'avez accordée, pour votre écoute, pour vos conseils, ainsi que pour la qualité des relations et des échanges entretenus durant cette législature.

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

Je pense ici aussi bien à vous, chers Conseillers généraux, qu'à mes collègues du Conseil communal et à l'ensemble du personnel communal. Grâce à cet engagement collectif, notre commune a pu avancer de manière concrète.

Je ne vais pas prolonger davantage ces remerciements, mais j'aimerais citer un exemple très simple et très parlant de ce que nous sommes capables d'accomplir lorsque nous travaillons ensemble, élus, personnel communal et population.

Il y a tout juste une année, nous votions ici même un crédit pour la rénovation du Café de la Gare. Douze mois plus tard, ce projet est devenu réalité, porté par de jeunes tenanciers motivés et entrepreneurs. Ce lieu est aujourd'hui devenu incontournable dans notre village.

Et des exemples comme celui-ci, il y en a beaucoup d'autres. C'est peut-être cela, au fond, la vie politique communale : des projets utiles, des décisions concrètes, beaucoup de contacts humains, du pragmatisme, du réalisme, et surtout de l'action.

Pour celles et ceux qui arrivent au terme de leur engagement, j'aimerais reprendre cette phrase attribuée à Simone Veil : "Il faut savoir quitter sans regret ni nostalgie les fonctions auxquelles on a consacré une partie de son temps et de sa vie."

À toutes celles et tous ceux qui poursuivent leurs activités politiques, je souhaite beaucoup de satisfaction et plein succès pour la suite.

Enfin, à vous toutes et tous, je vous souhaite une très belle soirée. Et pour marquer comme il se doit la fin de cette législature 2021–2026, j'ai le plaisir de vous inviter à partager un dernier verre de l'amitié, ici même dans cette salle, servi par les tenanciers du Café de la Gare, afin de clore ensemble cette étape dans un moment convivial.

Je vous remercie de votre attention.

M. François Genoud remercie M. Noam Rey et prend la parole.

M. François Genoud :

Mesdames, Messieurs,

Cette dernière séance de la législature touche à sa fin et je tiens à vous remercier, toutes et tous, Mesdames et Messieurs du Conseil communal, et vous, chères et chers collègues du Conseil général, pour votre engagement et votre implication dans le bon fonctionnement de notre village. Je salue particulièrement, celles et ceux qui vont quitter leur fonction à l'Exécutif ou au sein de notre assemblée. Ma gratitude va également au personnel de l'administration et notamment à Mme Margueron pour l'aide apportée à la préparation de cette séance.

Les fins de législature sont habituellement propices aux bilans. Mais à une époque où la vérité n'est plus qu'une opinion parmi d'autres, que peut-on encore croire ? Ainsi, notre Conseil d'Etat s'attribue un pilotage excellent là où beaucoup voient plutôt du bricolage, voire une perte de maîtrise inquiétante. A une autre échelle, le président des Etats-Unis (grand défenseur de la paix et de la prospérité mondiale, comme chacun sait) s'est attribué un A à la fin de sa première année de second mandat, se réservant de s'accorder par la suite un A+, laissant entendre que le "meilleur est encore à venir", ce qu'il semble clairement être en train de démontrer.

Dans ce contexte, tout octroi de note devient difficilement crédible. Aussi, se risquer à en attribuer une à celui qui fut pendant cinq ans notre syndic semblerait une mission délicate. On se contentera d'évoquer quelques-unes de ses qualités : proche des gens et polyvalent, notre syndic a su être à la fois gestionnaire, médiateur et stratège. Il a démontré un sens du relationnel, une excellente faculté d'écoute et de gestion de situations parfois sensibles. A cela s'ajoutent également son tact, une vision collective agrémentée d'un mélange d'humain, de gestion et de bon sens. Toutes ces qualités (difficiles à concentrer sur une seule personne) lui valent à coup sûr de s'être approché des sommets, quelle que soit l'échelle de notation...

Séance du Conseil général du 22 avril 2026

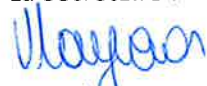
Merci donc à Monsieur le Syndic pour son engagement et aussi pour avoir fait profiter notre commune de toutes ces compétences, qui lui seront également fort utiles dans la poursuite de ses activités privées pour lesquelles nous lui souhaitons le meilleur.

Merci de votre attention et bonne fin de soirée

La séance est levée à 21h16.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Secrétaire :



Véronique Margueron

Le Président :



François Genoud

